



Le FREDIC

Le FREDIC (Fonds Régional de Développement International Coopératif)

Il s'agit donc d'un fonds financier qui a été doté à sa création, en 2003, d'une enveloppe de la profession agricole régionale (400 000 €) et d'une enveloppe de la Région Midi-Pyrénées (350 000 €). Ces dotations initiales ont ensuite été abondées par diverses organisations agricoles pour atteindre aujourd'hui un montant total d'environ 1 250 000 euros dont 50 % sont actuellement mobilisés sur des prêts.

Le FREDIC est administré par un Comité d'Orientation, co-présidé par le Conseil Régional de Midi-Pyrénées et l'ASODIA. Il est géré par l'ASODIA avec l'appui technique de notre banquier : le Crédit Agricole.

L'objet du FREDIC

Il s'agit d'accompagner des actions de coopération technique agricole à l'international (appui à l'émergence d'organisations paysannes, structuration de filières...) par la mise à disposition :

- de crédits adaptés à des projets collectifs d'investissements (mise en commun de moyens de production, de collecte, de transformation, de commercialisation...),
- d'un montant limité (permettant une importante démultiplication et garantissant un accès potentiel au plus grand nombre),
- à des taux bonifiés compatibles avec l'activité agricole qui permettent aux paysans de surmonter collectivement des obstacles à leur développement,
- de crédit limité au court et moyen terme.

Le fonds n'a pas vocation à intervenir seul sur un territoire mais bien en accompagnement d'actions de coopération technique (réalisées le plus souvent d'ailleurs dans le cadre de la coopération décentralisée) qui garantissent un accompagnement des projets et contribuent à leur mise en cohérence avec des politiques régionales de développement agricole.

Comment peut intervenir le FREDIC?

Souhaitant par nos actions, promouvoir des stratégies et des schémas de développement pérennes, nous ne voulons pas nous substituer aux institutions financières en place, mais bien peser sur les systèmes de crédit pour les infléchir si nécessaire.

Aussi, le FREDIC est un outil que nous avons voulu très souple, cherchant à s'adapter aux systèmes de financement en place pour y lever les obstacles empêchant les groupes paysans d'avoir accès à un crédit adapté à leurs besoins.





Dans ce cadre le FREDIC peut intervenir :

- soit en garantie, ainsi aux institutions partenaires d'assouplir leur conditions d'accès au crédit et de diminuer leur coût du fait de la prise en charge d'une partie du risque,
- soit en prêt direct, lorsque toute intervention des intermédiaires financiers classique est impossible, notamment dans le cas d'expérimentations et d'opérations pilotes.

Quel est le public cible pour le FREDIC ?

Nous avons volontairement choisi de cibler le financement des projets collectifs, et ce pour plusieurs raisons :

- d'une part, nous pensons qu'il est indispensable de travailler à la structuration des filières autour d'organisations professionnelles à vocation économique. C'est entre autre un excellent moyen pour le producteur, grâce à l'organisation de la mise en marché de réduire un peu la volatilité des prix et de capter de la valeur ajoutée,
- ensuite dans une situation de très faible niveau de capitalisation des exploitations individuelles, l'adoption de certains progrès techniques et technologiques ne pourra se faire que collectivement, afin d'atteindre une dimension technique et financière critique en deçà de laquelle toute modernisation semble compromise,
- d'autre part, le groupe, réuni autour d'une nécessité économique, devient progressivement support et/ou catalyseur pour la mise en place de politiques de formation, vulgarisation...
- enfin, pour ce qui concerne directement la question du crédit, le groupe est une garantie d'organisation d'une certaine "pression sociale" nécessaire à la responsabilisation de chacun vis à vis du remboursement des emprunts (caution solidaire).

Peut-on aujourd'hui tirer quelques enseignements de la mise en œuvre du FREDIC ?

Les premières interventions du FREDIC ont été débloquées au mois de décembre 2006.

Aujourd'hui, les dossiers sont portés par des groupements, des Unions de groupements, des petites et moyennes entreprises (uniquement au Vietnam) et concernent la mise en place d'investissements divers (ateliers de production, banques de céréales, transformation de fruits, augmentation de cheptel...).

Si les premiers dossiers ont montrés leurs limites avec notamment des difficultés lors des remboursements, actuellement les projets financés sont mieux étudiés, suivis et accompagnés et présentent un taux de recouvrement convenable.

Il apparaît clairement que ces projets, comme ceux qui commencent à émerger, n'auraient pas vu le jour si nous n'avions pas mis en place des crédits à des taux adaptés. Aussi, l'objectif que nous poursuivons, à savoir participer à lever ce qui nous semble être aujourd'hui le principal obstacle à l'investissement et au développement des agricultures des pays en voie de développement, c'est à dire le financement de projets par l'accès à un crédit adapté en taux, durée et conditions peut être atteint.

Jun 2014